



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCBARON**  
**SÉANCE du 10 avril 2015**

**Nombre de Membres : 27**

En exercice ..... 27

Présents ..... 23

Votants ..... 26

Date de la convocation : 3 avril 2015

Date de publication du compte rendu : 17 avril 2015

**L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE DIX AVRIL à VINGT HEURES.**

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

**Etaient Présents** : LAUMAILLER Jean Luc, CHIQUERILLE Pascale, BUSAM Jean Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, BERTELLE Josselin, MANOUSSO Gérard, VENTRE Lionel, SCHARFFE Anne-Marie, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, PISSY Yvonne, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise, GARÇON Sandrine.

**Absents représentés** : THENADEY François représenté par BERTELLE Josselin, M'BATI Frédéric représenté par BUSAM Jean Pierre, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée.

**Absente** : THIEBAUD Brigitte,

**Madame PIOLI précise : 3 procurations, 23 présents, 1 absent. Le quorum est atteint.**

**1 – BUDGET EAU : Vote du compte de gestion du Trésorier Municipal exercice 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**Approuve le compte de gestion du budget annexe « EAU » du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**2- BUDGET EAU : Vote du compte administratif 2014**

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean Luc LAUMAILLER 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 du budget annexe EAU - qui s'établit ainsi :

**Section d'exploitation**

Dépenses	102 620,99 €
Recettes	168 041,26 €
Recettes N-1	86 648,24 €
<b><u>Excédent de clôture :</u></b>	<b><u>152 068,51€</u></b>

**Section d'investissement**

Dépenses	215 683,80 €
Recettes	63 072,84 €
Recettes N-1	965 060,20 €
<b><u>Excédent de clôture :</u></b>	<b><u>812 449,24 €</u></b>

Restes à réaliser  
Dépenses : - 690 952,13 €  
Recettes : + 21 280,00 €

Solde d'exécution : + 142 777,11 €

Résultat cumulé : + 294 845,62 €  
(exploitation + investissement)

Après discussions et après en avoir délibéré, par 20 voix « POUR » et 05 voix « CONTRE » le Conseil Municipal ARRETE le compte administratif 2014 du budget annexe « EAU ».

### **03 - BUDGET EAU : Affectation de résultat 2014**

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2014 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2014 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 152 068,51 € et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 812 449,24 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe « EAU »** :

#### **Section de fonctionnement : Excédent 152 068,51 €**

- Article R 002. Excédents antérieurs reportés pour 2 068,51 €
- Article 1068 Affectation en réserve d'investissement pour 150 000 €

#### **Section d'investissement : Excédent de 812 449,24 €**

- Article R 001. Reporté en section d'investissement pour 812 449,24 €.

Monsieur QUINCHON interrompt la séance et demande à poser quelques questions sur le contenu du budget EAU  
Monsieur le Maire rappelle les règles en invitant les élus qui veulent poser des questions à les poser par écrit et précise qu'une réponse appropriée leur sera apportée dans les délais légaux. Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2015 a été réalisé, en groupe de travail, par des élus de l'Assemblée et que lors de cette séance il n'est aucunement question de modifier les documents budgétaires présentés. En effet, l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux membres de l'Assemblée, dans les délais impartis, et des questions pouvaient être posées par écrit.

Monsieur le Maire précise que si parmi la pertinence des questions posées des modifications devaient être apportées, les dites modifications seraient entérinées par une décision modificative.

Monsieur le Maire interpelle Monsieur QUINCHON en lui précisant qu'il souhaite éviter les débats qui ont eu lieu à la C.C.V.I.  
Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé de son par rapporteur par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE ».

Les élus de l'opposition font part de leur désapprobation en quittant la séance à 20 h 30.

\*\*\*\*\*

#### **Sous la Présidence de Jean Claude FELIX**

**Etaient Présents** : LAUMAILLER Jean Luc, CHIQUERILLE Pascale, BUSAM Jean Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, BERTELLE Josselin, MANOUSSO Gérard, VENTRE Lionel, SCHARFFE Anne-Marie, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, PISSY Yvonne, NONNON Bernard,

**Absents représentés** : BARTOLI Virginie représentée par PIOLI Virginie, M'BATI Frédéric représenté par BUSAM Jean Pierre, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée.

Soit 18 présents et 21 votants.

### **04 - BUDGET ANNEXE EAU : Vote budget primitif 2015**

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015 retraçant les principaux travaux prévus en 2015,

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés soit par 21 voix « POUR » ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget annexe « EAU » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2015 « EAU »		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	172 984,99 €	172 984,99 €
INVESTISSEMENT	1 405 433,78 €	1 405 433,78 €

#### **05 – BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du Compte de Gestion 2014 du Trésorier Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT » du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **06 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du Compte Administratif 2014**

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean Luc LAUMAILLER 1er adjoint, délégué aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 du budget annexe ASSAINISSEMENT - qui s'établit ainsi :

##### **Section d'exploitation**

Dépenses	104 106,68 €
Recettes	141 666,80 €
Recettes N-1	83 604,88 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>121 165,00 €</b>

##### **Section d'investissement**

Dépenses	65 881,00 €
Recettes	21 736,45 €
Recettes N-1	718 569,84 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>674 425,29 €</b>

##### **Restes à réaliser**

Dépenses :	- 2 632,40 €
Recettes :	
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>+ 671 792,89 €</b>

**Résultat cumulé :** +792 957,89 €  
(exploitation + investissement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal ARRETE le compte administratif du budget annexe « ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2014.

#### **7 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Affectation de résultat 2014**

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2014 du Maire,  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2014 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 121 165,00 € et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 674 425,29 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe «ASSAINISSEMENT»** :

**Section de fonctionnement : Excédent 121 165,00 €**

- Article R 002. Excédents antérieurs reportés pour 121 165,00 €

**Section d'investissement : Excédent de 674 425,29 €**,

- Article R 001. Reporté en section d'investissement pour 674 425,29 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **08 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Vote budget du primitif 2015**

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015 retraçant les principaux travaux prévus en 2015, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances et, **APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2015 « ASSAINISSEMENT » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2015 « ASSAINISSEMENT »</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>250 139,54 €</b>	<b>250 139,54 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 162 919,91 €</b>	<b>1 162 919,91 €</b>

#### **09 – BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote du Compte de Gestion 2014 du Trésorier Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le compte de gestion du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS » du trésorier municipal pour l'exercice 2014.**

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **10 - BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote du Compte Administratif 2014**

**Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal**

Sous la présidence de Monsieur Jean Luc LAUMAILLER 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances, et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 du budget annexe ASSAINISSEMENT - qui s'établit ainsi :

**Section d'exploitation**

**Dépenses** 0,00 €

**Recettes** 0,00 €

**Déficit N-1** - 13 284,36 €

**Déficit de clôture :** - 13 284,36 €

**Section d'investissement**

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Déficit N-1 - 367 834,74 €

**Déficit de clôture :** - 367 834,74 €

**Résultat cumulé :** - 381 119,10 €

(exploitation + investissement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS » pour l'exercice 2014.

**11 - BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Affectation de résultat 2014**

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2014 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2014 qui présente un résultat de clôture déficitaire en section de fonctionnement de 13 284,36 € et un résultat de clôture déficitaire de 367 834,74 €.

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe «ZAC ET LOTISSEMENTS»** :

- R002 Résultat de fonctionnement reporté – 13 284,36 €
- R001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – 367 834,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés.

**12 - BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote budget du primitif 2015**

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015 retraçant les principaux travaux prévus en 2015,

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, **Adjoint aux finances et, APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2015 « ZAC &amp; LOTISSEMENTS »</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>435 000 €</b>	<b>435 000 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>416 634,88 €</b>	<b>416 634,88 €</b>

**13 – BUDGET PRINCIPAL : Vote du Compte de Gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Approuve le compte de gestion du budget principal présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **14 - BUDGET PRINCIPAL : Vote du Compte Administratif 2014**

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean Luc LAUMAILLER 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances et chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 du budget annexe EAU - qui s'établit ainsi :

##### **Section d'exploitation**

Dépenses	4 793 100,85 €
Recettes	4 838 733,39 €
Recettes N-1	265 963,41 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>311 595,95 €</b>

##### **Section d'investissement**

Dépenses	1 141 087,49 €
Recettes	711 016,03 €
Dépenses N-1	- 15 713,10 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>- 445 784,56 €</b>

Restes à réaliser

Dépenses :	- 117 343,57 €
Recettes :	+ 366 500,00 €
Solde d'exécution :	- 196 628,13 €

**Résultat cumulé :** + 114 967,82 €  
(exploitation + investissement)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ARRETE le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL pour l'exercice 2014.**

#### **15 - BUDGET PRINCIPAL : Affectation de résultat 2014**

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2014 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2014 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 311 595,95 € et un résultat de clôture déficitaire en section d'investissement de 445 784,56 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget principal de la Commune** :

##### **Section de fonctionnement : Excédent 311 595,95 €**

- Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 311 595,95 € (transféré en section d'investissement)

##### **Section d'investissement : Déficit de 445 784,56 €,**

- Article D 001. Solde d'exécution négatif reporté en dépenses de la section d'investissement pour 445 784,56 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **16 – Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales 2015**

VU l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015.

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales pour un montant de 2 815 331 €

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1<sup>er</sup> Adjoint, Adjoint aux Finances,

**Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**FIXE les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :**

Taxes	Taux de référence année N-1	Bases année 2015	Taux année 2015	Produit année 2015
Taxe d'habitation	20.67 %	6 819 000 €	20.67 %	1 409 487 €
Taxe foncière bâti	20.64 %	4 761 000 €	20.64 %	982 670 €
Taxe foncière non bâti	86.28 %	50 600 €	86.28 %	43 658 €
CFE	32.15 %	590 500 €	32.15 %	189 846 €
<i>TOTAUX</i>				2 625 661 €

#### **17 - BUDGET PRINCIPAL : Vote budget primitif 2015**

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015 retraçant les principaux travaux prévus en 2015,

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1<sup>er</sup> Adjoint, Adjoint aux finances et, **APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ADOpte le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe « EAU » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :**

<b>BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2015</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 833 679.96</b>	<b>4 833 679.96</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 947 214,73</b>	<b>1 947 214,73</b>

#### **18 – Vote d'une subvention de fonctionnement au CCAS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui informe les membres du Conseil Municipal, qu'une subvention d'un montant de 69 500 € est nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Rocbaron, pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **OCTROI** au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement de 69 500 €, au titre de l'exercice 2015,
- **PRÉCISE que** les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2015 principal de la commune à l'article 657362,
- **PRÉCISE que** le montant de la subvention sera versé en trois fois (mai 2015 : 22 000 € ; septembre 2015 : 22 000 € et novembre 2015 : 25 500 €).

## 19 – Vote des subventions aux associations

Le Président donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui porte à la connaissance de l'Assemblée, les propositions d'octroi de subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2015, conformément à l'avis de la commission des attributions de subventions qui s'est réunie le vendredi 27 février 2015 pour examiner les dossiers des subventions sollicitées.

Après discussions, le Conseil Municipal octroi les subventions suivantes aux Associations

**M. LAUMAILLER invite M. BERTELLE à quitter la salle et présente la demande de subvention du Club des Loisirs de Rocbaron.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue vote la subvention suivante :**

Libellés des Associations	Vote du Conseil Municipal	Nombre de voix « POUR »	Abstentions	CONTRE
CLUB DES LOISIRS ROCBARON	1 200 €	19	0	0

**M. LAUMAILLER invite M. AGARD à quitter la salle et présente les demandes de subventions de l'Amicale du CCF, de l'U.S.C.R. et de l'ASSO du SPORT.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :**

Libellés des Associations	Vote du Conseil Municipal	Nombre de voix « POUR »	Abstentions	CONTRE
U.S.C.R.	1 000 €	19	0	1
Assoc. A L'ASSO DU SPORT	2 000 €	19	0	1
Assoc. Amicale CCF ROCBARON	1 000 €	19	0	1

**M. LAUMAILLER invite M. BUSAM à quitter la salle et présente les demandes de subventions concernant Le Souvenir Français, Les Anciens Combattants, Les Médailleurs militaires et le Comité Officiel des fêtes.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :**

Libellés des Associations	Vote du Conseil Municipal	Nombre de voix « POUR »	Abstentions	CONTRE
LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ DE ROCBARON	300 €	19	0	0
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES SECTION DE ROCBARON	300 €	19	0	0
SNEMM 311 SECTION D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE	250 €	19	0	0
COMITÉ OFFICIEL DES FETES DE ROCBARON	7 000 €	19	0	0

**M. LAUMAILLER invite M. VENTRE à quitter la salle et présente la demande de subvention LES PIEDS TANQUÉS.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue vote la subvention suivante :**

Libellés des Associations	Vote du Conseil Municipal	Nombre de voix « POUR »	Abstentions	CONTRE
LES PIEDS TANQUÉS	1 200 €	20	0	0



M. LAUMAILLER présente toutes les autres demandes des Associations ne nécessitant pas le départ d'un conseiller.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

Libellés des Associations	Vote du Conseil Municipal	Nombre de voix « POUR »	Abstentions	CONTRE
RUGBY CLUB DU VAL D'ISOLE	500 €	21	0	0
ASSOC. LES BATONS DU CASTELLAS	250 €	21	0	0
VÉLO RANDONNEUR CANTONAL	600 €	21	0	0
SOCIÉTÉ DE CHASSE LA CAILLE	1 000 €	20	0	1
ÉCOLE DE MUSIQUE DU VAL D'ISOLE	200 €	20	0	1
ISOLE FUTSAL	2 000 €	20	0	1
UCHINADI	700 €	21	0	0
SECOURS CATHOLIQUE COM. GAREOULT	250 €	21	0	0
ASSOC. TERROIRS ET CONVIVIALITÉS	180 €	21	0	0
VOLLEY VAL D'ISOLE	200 €	21	0	0
AMICALE DS DONNEURS DE SANG DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE	200 €	21	0	0
LA PRÉVENTYION ROUTIÈRE	100 €	21	0	0
ASSOC. ECOLE DE DANSE DE ROCBARON	3 000 €	15	4	2
COMITÉ LOCAL FNACA DE LA ROQUEBRUSSANNE	270 €	20	1	0
ASS JEUNES SAP POMPIERS GARÉOULT	120 €	21	0	0
FAMILLES RURALES	200 €	21	0	0
ASSOC. JUDO LOISIRS ROCBARON	1 500 €	20	0	1
ASSOCIATION LA SAINT HUBERT	350 €	21	0	0
FOYER RURAL DE NÉOULES	200 €	21	0	0
TENNIS CLUB DE FORCALQUEIRET	400 €	21	0	0
ASSOC. HAND BALL ROCBARON VAL D'ISOLE	300 €	21	0	0
SOCIETE DE BOULE ROCBARONNAISE	400 €	20	0	1

**Soit un montant total de subventions de 27 170 €**

**20 – Questions orales.**

Monsieur le Maire donne lecture des questions écrites de l'opposition et y répond.

1°) A notre connaissance, la commune aurait réalisé Carraire des Grives une clôture auprès d'un particulier pour un montant de 17 360,28 euros ? Quel en est le motif ? Le particulier a-t-il participé financièrement à la réalisation de ces travaux ?

Le syndicat des chemins avait réalisé en 2010 ce chemin en éclairage public et ERDF sur le terrain d'un privé. Dans le cadre des travaux de voirie l'infrastructure a été appuyée à la limite de terrain du propriétaire et de son grillage qui a été déformé durant les travaux. Les travaux de clôture ont été réalisés en compensation du terrain pris au propriétaire soit environ 300m<sup>2</sup> de terrain constructible et en dédommagement de la dégradation de la clôture existante. Cette transaction permet à la commune de réaliser une économie au regard du prix du terrain constructible. Le riverain n'a rien payé mais a participé à la pose des panneaux du grillage.

2°) La commune est-elle soumise à l'application de la loi SRU en matière de logements sociaux ?

Quelle politique la majorité municipale compte-t-elle mener à ce sujet ?

L'art. 55 de la loi SRU impose aux villes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants Ce qui n'est pas le cas de Rocbaron car la Communauté de communes du Val d'Issole et les communes la composant n'atteignent pas ces seuils.

Combien y-a-t-il de logements sociaux actuellement dans la commune ?

2 logements « d'urgence » (communaux) mais pas de logements sociaux.

3°) Actuellement s'effectuent au collet long des travaux de terrassement. En quoi consistent-ils ?

Les travaux au chemin au collet Redon ne sont pas réalisés par la commune.

4°) Est-il prévu dans les quartiers des Grenouillettes, les Nécorines, les Quinsonnets des travaux de réfection de la voirie en prolongement de ceux réalisés chemin des Noisetiers ?

Aucun grands travaux ne sont programmés dans ces chemins.

5°) Le Groupe « Rocbaron avec vous » a proposé de mettre à disposition les compétences d'un des leurs pour aider la population à remplir sa déclaration d'impôt. Quand cette information paraîtra-t-elle dans le « vivre à Rocbaron » ?

Le groupe « Rocbaron avec vous » dispose d'un espace d'expression dans lequel il est libre de faire des propositions.

6°) Dans un article de Var Matin du 26 février 2015 le journaliste indique : « d'ici quelques années, une nouvelle zone d'activités de 15 à 20 hectares se dressera face au collège Gassendi entre le Rond-Point de Rocbaron existant et le tout nouveau en phase de finalisation sur la RD 43. « Un projet intercommunal » répète le maire qui devrait accueillir des grandes enseignes qui « ne viendraient pas en concurrence de la zone d'activité existante ». Pour cela les enseignes alimentaires ne devraient pas être prioritaires ». Le maire confirme-t-il ses propos ? Quel est le projet intercommunal auquel il fait allusion ? Une zone 8,8 ha a été réservée dans le SCOT sur le territoire de ROCBARON pour y réserver une nouvelle zone d'activité. La commune de FORCALQUEIRET jouxtant notre Commune souhaite développer également une zone d'activité. Un travail de mutualisation est à l'étude actuellement et se conformera bien évidemment aux contraintes liées aux compétences des communes et des EPCI.

7°) En 2013 a été prise une délibération engageant la commune dans la modification du PLU. Où en est la procédure ?

L'arrêt du conseil d'état en date du 9 avril 2014 ayant annulé l'arrêt de la CAA de 2011, le plu n'est plus en vigueur. De ce fait, la procédure de modification est suspendue. Dès le rétablissement du PLU, la procédure sera relancée avec modification de la délibération au vu des changements de réglementation intervenus depuis la précédente.

La séance est levée à 21 h 55

**Le Président,**

**Jean Claude FELIX**

